

CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023 – 13

12 - Saint-Jean-de-Boiseau – Création d'un groupe scolaire et équipement sportif sur le secteur des Pierres Blanches – Mise en compatibilité du PLUm suite à déclaration de projet de la commune - Approbation

Date de la convocation : le 3 février 2023

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Françoise DELABY

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI El-hadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard,, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme BLIN Nathalie), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abassia), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. COUVEZ Eric (pouvoir à M. SEASSAU Aymeric), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme GUERRIAU Christine (pouvoir à M. SALAUN André), M. PRAS Pascal (pouvoir à Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. JOUIN Christophe), M. QUENEA Pierre (pouvoir à M. GUINE Thibaut), M. TRICHET Franckie (pouvoir M. REBOUH Ali), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 2

M. ANNEREAU Matthieu, Mme EL HAIRY Sarah

Délibération

Conseil métropolitain du 10 février 2023

12 - Saint-Jean-de-Boiseau – Création d'un groupe scolaire et équipement sportif sur le secteur des Pierres Blanches – Mise en compatibilité du PLUm suite à déclaration de projet de la commune - Approbation

Exposé

La ville de Saint-Jean-de-Boiseau souhaite réaliser un projet de groupe scolaire et d'équipement sportif sur le site des Pierres Blanches. Ce site fait l'objet d'un classement NI au règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), lequel ne permet pas la réalisation du projet. En effet, le zonage NI est à destination d'espaces naturels à vocation d'équipement de loisirs de plein air et d'espaces de nature en ville et il limite les constructions à 500 m² de surface de plancher.

Afin de pouvoir lancer ce projet, la ville de Saint-Jean-de-Boiseau a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm en application de l'article L153-54 du code de l'urbanisme.

Une enquête publique, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm, a été organisée par le Préfet. L'enquête publique s'est déroulée du 17/10/2022 au 18/11/2022.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserves.

Ainsi, par délibération du 13 décembre 2022, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Boiseau s'est prononcé, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce projet au motif qu'il vise à :

- 1 désengorger les écoles maternelles et élémentaires existantes afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves ;
- 2 recentrer l'offre scolaire à l'Est de la commune au regard de la répartition géographique des élèves sur le territoire communal et ainsi favoriser la ville des « courtes distances » ;
- 3 limiter le flux automobile dans le cœur de bourg ;
- 4 anticiper les besoins liés à l'évolution de population : forte croissance démographique (+ 1,75%/an entre 2012 et 2017) nécessitant une offre en équipement sportif et scolaire renforcée.

A l'issue du conseil municipal, conformément à l'article R.153-16 du code de l'urbanisme, la ville de Saint-Jean-de-Boiseau a transmis à Nantes Métropole le dossier de mise en compatibilité, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, en vue de l'approbation de la mise en compatibilité du PLUm.

Il est donc désormais proposé au conseil métropolitain, en tant qu'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, d'approuver la mise en compatibilité du PLUm pour permettre la réalisation de ce projet en application de l'article L. 153-58 4° du Code de l'urbanisme.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain suite à la déclaration de projet de la ville de Saint-Jean-de-Boiseau relative au projet de groupe scolaire et d'équipement sportif sur le site des Pierres Blanches, conformément au dossier annexé,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 février 2023

Françoise DELABY



Le secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

27 FEV. 2023

Mise en ligne le :

Transmise en préfecture le :

27 FEV. 2023